

Conditions générales d'utilisation des services de l'AFAQAP

Préambule

L'AFAQAP est un organisateur de comparaisons interlaboratoires (OCIL) en Anatomie et Cytologie Pathologiques (ACP) et en génétique somatique des tumeurs qui met à la disposition de ses utilisateurs des services, dont les conditions sont définies ci-dessous.

En remplissant le formulaire et en cliquant sur « *Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales d'utilisation et le cas échéant des services souscrits et déclare les accepter sans réserve* », toute structure, tout personnel médical ou non médical confirme son acceptation pleine des présentes conditions générales et son engagement de s'y conformer.

Le présent Contrat est conclu par voie électronique :

Entre

L'AFAQAP, Association Française d'Assurance Qualité en Anatomie et Cytologie Pathologiques, association à but non lucratif (1901), ayant son siège Centre des Cordeliers – 15, rue de l'École de Médecine - 75270 PARIS Cedex 06, représentée par Monsieur le Pr Jean-Pierre Bellocq, en qualité de Président, ci-après **'AFAQAP**,

Et

Toute structure, tout personnel médical ou non médical appartenant à une telle structure, dont l'identité et les coordonnées ont été renseignées dans le formulaire de création de compte, ci-après la **Structure**, l'**Utilisateur** ou le **Client**,

ci-après « **Les Parties** »

Article 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'AFAQAP fournit aux Clients qui lui en font la demande, les produits et services commercialisés par l'AFAQAP (« Les Produits »).

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales d'Utilisation sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande. A compter de leur acceptation par le Client, les Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des Produits et services achetés, à l'exclusion de tout autre document. En conséquence, ces Conditions Générales remplacent et annulent toutes déclarations, négociations préalables, engagements de toute nature, communications, orales ou écrites, acceptations et accords préalables intervenus entre l'AFAQAP et le Client.

Le Client déclare avoir accepté les présentes Conditions Générales dans leur intégralité avant tout achat de Produits et de services.

Les présentes Conditions Générales de vente pourront faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat de Produits et services par le Client étant celle en vigueur à la date de la commande ou de l'acceptation du devis.

2. Droits concédés

2.1 Programmes d'évaluation externe de la qualité (EEQ)

L'AFAQAP propose différents programmes d'EEQ :

- Les programmes « Diagnostiques » dont l'objectif est l'évaluation de la qualité des diagnostics lésionnels ;
- Les programmes « Techniques » (aussi appelés « Essais d'aptitude » ou EA) dont l'objectif est l'évaluation de la qualité des techniques de laboratoire mises en place ;
- Les programmes « Comptes rendus » dont l'objectif est l'évaluation de la qualité des comptes rendus de réponse adressés aux cliniciens ;
- Les programmes Gen&Tiss (réalisés en collaboration avec le Groupe Francophone de Cytogénomique Oncologique) dont l'objectif est l'évaluation des examens moléculaires de génétique somatique des tumeurs.

Les dates prévisionnelles des programmes (ouverture, clôture, publication des résultats) sont indicatives. Elles ne constituent pas un délai de rigueur et l'AFAQAP ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison. En cas de modification, les Clients en sont avisés via le site Internet de l'AFAQAP ou de Gen&Tiss.

L'AFAQAP se réserve le droit d'annuler un programme dès lors que le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint ou en cas de force majeure. Dans cette hypothèse, l'AFAQAP s'engage à en avertir les Clients inscrits dans les meilleurs délais et à les rembourser.

La participation aux programmes se déroule en ligne sur le site indiqué dans les courriers de lancement. Lorsque l'AFAQAP envoie et réceptionne des entités soumises à l'évaluation :

- Les Clients destinataires disposent d'un délai de 15 jours pour informer l'AFAQAP par écrit de l'existence d'un vice. Si le vice est établi, et dans la mesure de la disponibilité du matériel, l'AFAQAP procède à ses frais au remplacement des entités jugées défectueuses. Cette garantie est limitée au montant payé par le Client pour la fourniture de la prestation.
- Les entités doivent être anonymisées par le Client avant d'être envoyées à l'AFAQAP. Dans le cas où une entité serait incorrectement anonymisée par son émetteur, les éléments d'identification seront masqués par le Responsable technique de l'AFAQAP afin de préserver la confidentialité.

A compter de la date de publication du rapport de résultats, un Client dispose d'un délai de 30 jours pour faire appel de son résultat ou demander des explications complémentaires. Passé ce délai, les résultats sont réputés définitifs.

L'AFAQAP sous-traite à des prestataires dûment sélectionnés certaines activités dans le cadre de ses programmes, elle reste responsable des prestations réalisées par ces prestataires homologués et assure la surveillance de ces activités sous-traitées.

2.2 Formations

Les formations proposées sont axées sur le renforcement de la qualité en ACP. Elles sont sous-traitées à des prestataires sélectionnés par l'AFAQAP. Les demandes de prise en charge des formations (DPC, organismes collecteurs, ...) sont à adresser directement au prestataire de la formation. Toute formation souscrite fait l'objet d'une facturation par le prestataire.

L'AFAQAP se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation si le nombre de Clients est insuffisant ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les Clients inscrits sont prévenus dans les meilleurs délais et une nouvelle date ou un remboursement leur est proposé(e).

2.3 Applications métier

L'AFAQAP conçoit et met à la disposition des applications en ligne destinées au suivi de la qualité des pratiques. Les Utilisateurs en font usage sous leur entière responsabilité.

3. Conditions financières

3.1 Prix

Les prix des produits et services sont consultables sur le site Internet de l'AFAQAP.

La TVA est non-applicable au titre de l'article 293B du Code Général des Impôts.

Pour les envois particuliers d'entités hors France métropolitaine (ex. envois sous température contrôlée), les frais d'expédition sont à la charge du client et facturés en sus de l'inscription.

3.2 Conditions de paiement

Les factures sont adressées au service indiqué par le Client en version numérique uniquement. Les factures sont à régler par virement bancaire dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture pour les laboratoires du secteur privé, dans les 50 jours suivant la date d'émission de la facture pour les laboratoires du secteur public.

L'AFAQAP n'est pas tenue d'accepter une commande qui n'est pas accompagnée d'un bon de commande régulier dûment signé par le service compétent du Client ou d'un devis accepté par ce dernier, et faisant mention de la somme exacte correspondant à la somme des prestations commandées.

Les paiements effectués par le Client ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes par l'AFAQAP.

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est octroyé.

Tout retard de paiement fait courir, de plein droit, des pénalités calculées au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, à compter de la date d'échéance. En outre le Client est redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. L'AFAQAP se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation des justificatifs.

L'AFAQAP se réserve en outre le droit de bloquer, définitivement ou provisoirement, le compte du/des utilisateur(s) concerné(s) sur son site Internet, de retenir l'envoi des entités, des rapports de résultat, des attestations en cas de facture non-réglée dans les délais et de refuser toute nouvelle commande par le Client débiteur.

4. Inscription/annulation

4.1 Inscription aux programmes : l'inscription annuelle est à faire en ligne via un formulaire d'inscription en joignant un bon de commande dûment complété et valide.

4.2 Inscription aux formations : l'inscription est à faire directement auprès du prestataire.

4.3 Annulation d'une inscription à un programme :

En cas d'annulation du fait du Client :

- Jusqu'à deux mois avant la date d'ouverture du programme, 30% du montant restent à la charge de la du Client au titre des dommages, frais et débours engagés.
- Entre deux mois et un mois avant la date d'ouverture du programme, 50% du montant restent à la charge du Client au titre des dommages, frais et débours engagés.
- Moins d'un mois avant la date d'ouverture du programme, 100% du montant restent à la charge du Client au titre des dommages, frais et débours engagés.

Toute demande d'annulation de commande doit être motivée et adressée par écrit à secretariat@afaqap.org.

Concernant les tests techniques, diagnostiques et compte rendus, jusqu'à un mois avant la date d'ouverture, l'Utilisateur inscrit peut se faire remplacer par un autre Utilisateur de la même structure. Le nom et les coordonnées du nouvel inscrit sont à transmettre au secrétariat de l'AFAQAP. Si le remplaçant désigné n'est pas à jour de cotisation pour l'année en cours, une adhésion médecin sera automatiquement facturée en sus et devra être réglée avant le début du programme.

4.4 Annulation d'une inscription à une formation

Consulter les conditions d'annulation de commande du prestataire.

5. Obligations des Parties

5.1 Obligation de confidentialité

Le Client et l'AFAP ont connaissance d'informations ou sont destinataires de documents ou d'éléments de toute nature et relatifs, notamment, à l'exécution du présent Contrat et/ou au fonctionnement de leurs services respectifs. En conséquence, les parties sont tenues de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

Une partie ne peut demander la confidentialité d'informations, de documents ou d'éléments qu'elle a elle-même rendus publics.

Ne sont pas couverts par cette obligation de confidentialité les informations, documents ou éléments déjà accessibles au public au moment où ils sont portés à la connaissance des parties au présent Contrat.

Si une partie intéressée demande que les résultats d'un programme lui soient fournis par l'AFAP, les participants sont informés de cette disposition avant participation (dans le descriptif du programme en ligne).

Dans des circonstances exceptionnelles, si une autorité réglementaire demande que les résultats d'un programme lui soient directement fournis par l'AFAP, les participants concernés sont avertis par écrit de cette action. La levée de la confidentialité est exécutée selon les recommandations de la CNIL.

5.2 Garantie de l'anonymat et responsabilité

Chaque Utilisateur dispose d'un compte personnel sur le site de l'AFAP lui permettant de gérer ses informations personnelles et d'accéder à ses commandes. Les identifiants sont strictement personnels et ne peuvent en aucun cas être divulgués à un tiers. L'Utilisateur reste seul responsable de ses identifiants et de toute utilisation frauduleuse de ceux-ci. En cas de perte, vol ou de divulgation accidentelle, l'Utilisateur doit immédiatement en informer l'AFAP par écrit afin qu'elle mette en œuvre les mesures nécessaires.

En cas d'utilisation frauduleuse des Identifiants d'un Utilisateur du fait d'une faute ou négligence imputable à ce dernier, ou à une personne sous son contrôle ou son autorité hiérarchique, l'Utilisateur est responsable envers l'AFAP de toute perte ou détérioration de données quelle qu'elle soit, et plus généralement de tout dommage subi en raison d'une utilisation non autorisée du Site ou des services, y compris une réutilisation non-autorisée de données.

5.3 Protection des données à caractère personnel

Chacune des Parties au présent Contrat est responsable des traitements de données à caractère personnel dont elle détermine la finalité et les moyens et s'engage à respecter les obligations relatives à ses traitements, notamment celles définies dans la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi informatique et libertés » telle que modifiée et le règlement européen n° 2016/679 dit « règlement général sur la protection des données » du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

L'AFAP traite des données personnelles des Utilisateurs comme décrit dans la politique de protection de données personnelles consultable sur son Site.

5.4 Garanties

Le Site peut contenir des liens externes vers des sites tiers. L'AFAP n'exerce aucun contrôle sur ces sites et n'assume, par conséquent, aucune responsabilité quant à la disponibilité de ces sites ou leur contenu.

L'Utilisateur est responsable de ses identifiants et mot de passe, ainsi que de l'utilisation qu'il en fait. Toute connexion aux services mis à disposition par l'AFAP et toute transmission de données effectuées en utilisant ses identifiants et mot de passe seront réputées avoir été effectuées par l'Utilisateur.

L'Utilisateur accepte les caractéristiques et les limites d'Internet et, en particulier, reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et notamment de ses performances techniques. La responsabilité de l'AFAP ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit, et sans que cette liste ne soit limitative, en cas de modification, suspension ou interruption des services.

L'AFAP met tout en œuvre pour garantir la sécurité de son système informatique mais ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des temps d'accès et éventuelles restrictions d'accès sur le réseau Internet ou les réseaux qui lui sont connectés. La responsabilité de l'AFAP ne peut être engagée en cas d'interruption des réseaux d'accès aux services, d'indisponibilité totale ou partielle du Site et/ou des services résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance du matériel de réception ou de la ligne téléphonique du Client.

L'AFAP peut être amenée à interrompre l'accès à ses services pour des raisons de maintenance. Cette interruption volontaire sera notifiée au moyen d'un avertissement figurant sur la page d'accueil ou par tout autre procédé. Cette interruption ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'AFAP.

Le Client est responsable des contenus qu'ils communiquent par l'intermédiaire des services de l'AFAP, quelle que soit la nature du contenu. L'AFAP ne saurait être tenue pour responsable desdits contenus communiqués par le Client.

5.5 Fiabilité des données

Le Client s'engage à fournir des informations exactes et complètes. Dans le cas où les informations fournies sont inexactes, incomplètes ou obsolètes, l'AFAP se réserve le droit de refuser la demande d'ouverture de compte, définitivement ou provisoirement ou de résilier le compte à tout moment.

Le Client s'engage à utiliser les services de l'AFAP conformément aux exigences légales et en respectant l'ordre public et les bonnes mœurs notamment à :

- Ne pas collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres Utilisateurs des services fournis par l'AFAP ;
- Ne pas entraver, ni perturber le fonctionnement des services ;
- Ne pas créer de fausse identité dans l'intention de tromper autrui ;
- Respecter les droits des autres Utilisateurs ainsi que de tout tiers.

Le Client s'engage à avertir l'AFAP de tout dysfonctionnement ou de toute anomalie constatée lors de l'utilisation du Site ou des services de l'AFAP.

- Par courriel : secretariat@afaqap.org
- Par téléphone : 03 88 12 81 41

6. Jouissance des prestations

Le Client bénéficie des services mis à disposition par l'AFAQAP pendant toute la durée de validité de son inscription et sous réserve du règlement des factures adressées par l'AFAQAP. En l'absence d'inscription ou de règlement régulier, le Client perd la jouissance et la mise à disposition des produits et services commercialisés par l'AFAQAP.

7. Propriété intellectuelle

Le Site ainsi que l'ensemble des éléments qui le composent sont la propriété de l'AFAQAP.

7.1 Informations en ligne

Conformément aux dispositions applicables du Code de la propriété intellectuelle, les informations mises en ligne sur le Site public (accessible en mode non connecté) peuvent être reproduites librement sous réserve de respecter, cumulativement, les conditions suivantes :

- Respect de l'intégrité de l'information reproduite ;
- Citation de la source ;
- Mention selon laquelle les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires du Site et/ou de tout ou partie de son contenu est interdite.

7.2. Autres contenus

Les autres contenus, tels que noms de domaine, graphismes, logos, sons, photographies, animations, formes graphiques ou audiovisuelles, bases de données sont considérées comme des œuvres au sens du Code de la Propriété Intellectuelle et propriété de leur auteur. Toute reproduction, imitation, représentation, diffusion, extraction, réutilisation de tout ou partie de ces contenus sur un quelconque support est formellement interdite, excepté dans les cas où l'accord exprès de l'auteur ou ses ayants-droits aura été donné.

Les demandes peuvent être adressées à l'AFAQAP, par email, à l'adresse : secretariat@afaqap.org.

Le non-respect de ces dispositions constitue un acte de contrefaçon engageant les responsabilités civile et pénale de tout contrevenant.

8. Durée du Contrat

L'acceptation des conditions prévues au Contrat emporte souscription du/des service(s) pour une durée minimum de douze (12) mois. Dans l'hypothèse où les prestations souscrites prendraient fin au-delà de la date anniversaire de la validation des présentes, l'inscription continuera de courir pour toute la durée de réalisation des prestations souscrites par le Client et prendra fin de manière effective au complet achèvement de ces dernières.

9. Résiliation anticipée du Contrat

Le présent Contrat pourra être résilié par anticipation en cas de manquement du Client, notamment au regard de ses obligations de paiement, qui aura fait l'objet d'une mise en demeure par l'AFAQAP, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans l'hypothèse où ladite mise en demeure resterait sans effet au-delà de 10 jours à compter de sa réception, le présent Contrat pourra être résilié de plein droit, sans autre formalité.

En cas de résiliation anticipée du Contrat, pour quelque cause que ce soit, les sommes dues à l'AFAQAP seront immédiatement exigibles et facturées, sans possibilité d'exercer aucune compensation de quelque nature que ce soit.

10. Droit applicable et juridiction compétente

Le présent Contrat est soumis au droit français. Tout litige qui surviendrait concernant l'interprétation et l'exécution des présentes devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. En cas de non-résolution amiable du conflit, les Tribunaux de Strasbourg seront saisis.